

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE PROXIMITÉ

du 16 octobre 2023



Chantal EYMÉOUD, Maire d'Embrun remercie les habitants des quartiers qui sont venus à la rencontre des élus

Vous avez des propositions pour votre quartier ou la commune d'Embrun ?

*Ecrivez à : Madame le Maire - Hôtel de Ville - BP 97
05208 Embrun Cedex*

QUARTIERS

ANCIENNE ROUTE DE BARATIER

ENTRAIGUES 1 ET 2

REQUETES ET SUGGESTIONS DES RIVERAINS PRESENTS
REPONSES DU MAIRE ET DE SON EQUIPE MUNICIPALE

ROUTE DE BARATIER

CIRCULATION / SECURITE

Les habitants souhaitent qu'un passage piéton soit créé au bout de la route de Baratier pour accéder au passage sous la route nationale.

Le CTM interviendra pour le tracer rapidement

Le passage permettant de franchir la route nationale et de rejoindre la zone d'activités d'Entraigues 1 est très raide et présente de nombreux cailloux et trous rendant difficile son franchissement à vélo. Des travaux sont-ils prévus ?

Dans le cadre du développement des mobilités douces la CCSP doit prochainement organiser des travaux sur ce tronçon afin de l'améliorer. Le revêtement sera repris et la pente réétudiée.

La vitesse sur la route de Baratier est excessive.

La ville a positionné des chicanes mais ces dernières ont été retirées par la ville de Baratier qui doit les remettre. La route étant à moitié située sur le domaine de Baratier, une réflexion commune doit être engagée pour proposer des aménagements

Le dossier global porté par la CCSP prévoit d'une part l'aménagement du passage sous la déviation et d'autre part pour l'ancienne route "de Baratier" soit une chaussée partagée, soit une chaussée centrale banalisée.

La route menant aux services techniques est très abîmée sur une centaine de mètres et mériterait d'être reprise.

Madame le maire indique que cette voie devrait en toute logique appartenir à la zone d'activités, puisqu'elle est essentiellement prise par les entreprises présentes sur Entraigues 1 et 2. Les travaux de réfection seraient alors engagés par le CCSP.

COLLECTE DES DECHETS

Les habitants font état d'un manque de civisme important au niveau du point de collecte du carrefour. Très fréquemment des encombrants sont déversés ou laissés sur le bord.

La collectivité regrette ces agissements mais rappelle qu'un numéro existe sur les conteneurs pour prévenir le SMICTOM afin que ce dernier vienne ramasser. Madame le maire précise aussi que le SMICTOM réfléchit à pouvoir installer une vidéosurveillance des points de collecte pour dissuader les dépôts sauvages.

ENTRAIGUES 2

Les entreprises présentes souhaitent que le PLU d'Embrun soit modifié pour permettre la création de stockages en limite de propriété par la mise en place de racks. En effet actuellement les distances de recul à respecter réduisent considérablement les surfaces exploitables sur chaque parcelle.

S'agissant d'entreprises il est important de pouvoir stocker son matériel (planches, poutres, acier, ...) sur des racks permettant de sécuriser leur manutention.

La ville d'Embrun va réfléchir à cette modification des règles de construction, pour n'y autoriser que la création de racks et uniquement sur les limites arrières et latérales pour éviter de défigurer les devantures.

Madame le maire rappelle que le règlement actuel du PLU interdit toute création de logements hormis de "fonction" (c'est-à-dire hébergement selon l'activité d'un employé de garde par exemple, mais qui en toute logique ne vit pas là à l'année...). Cette prescription permet ainsi d'assurer au fil des années un turn-over lorsque l'entrepreneur prend sa retraite, et évite d'avoir des gens qui résident dans une ZAE où de fortes nuisances existent (bruits, trafic, ...).

Le déneigement est réalisé par la CCSP et lors de certains épisodes la zone a tardivement été traitée ; alors même que les livraisons arrivent tôt dans la matinée.

La CCSP rappelle que dans ce cas de situation les entreprises doivent appeler la CCSP afin qu'elle puisse faire intervenir le prestataire.

Il est noté que le CTM stocke ses bennes le long de la route de Vachères et que parfois certaines dépassent sur la chaussée représentant un risque pour les usagers.

L'information sera retransmise au responsable du CTM qui s'attachera à rappeler aux agents d'être vigilants pour le stationnement des engins.

ENTRAIGUES 1

ECLAIRAGE PUBLIC

Les entreprises se plaignent de l'état de dégradation de l'éclairage public ainsi que l'absence même de candélabres sur certaines zones.

L'octroi de subventions sur ce dossier étant imminent, des travaux doivent prochainement être programmés par la CCSP.

SIGNALETIQUE / AMENAGEMENTS

La zone d'activités souffre au-delà de Super U de l'absence d'aménagements qualitatifs encourageant les usagers à se diriger vers la seconde partie.

La CCSP va donc engager une étude de requalification afin de définir un programme de travaux à l'échelle d'Entraigues 1 pour améliorer cette zone d'activités par le biais de :

- Marquage au sol,
- Amélioration de l'éclairage public,
- Mise en évidence de la signalétique,
- Reprise de chaussée aux endroits les plus détériorés,
- Verdissement lorsque les emprises le permettent,
- Amélioration des cheminements piétonniers,
- Sécurisation des axes de circulation par la création de STOP et/ou cédez le passage...

Il est fait remarquer que plusieurs panneaux publicitaires sont implantés un peu partout à l'entrée et sur des formats tous différents, alors même que des totems spécifiques existent. Ces panneaux sont-ils réglementaires, si oui est-il possible de faire une demande d'implantation ?

Madame le maire précise que la signalétique est effectivement encadrée et ne peut se faire que sur les totems prévus à cet effet.

Des courriers seront prochainement envoyés pour demander aux propriétaires de supprimer leurs panneaux publicitaires non autorisés.

Madame le Maire et ses équipes remercient les habitants pour leur présence.